

FAÇADES

Les enduits de façade aux abords du monument historique devront être réalisés au mortier dans la tonalité des pisés locaux, de tons beige-ocré neutres. Références indicatives :

Parex : T80, T70, T60, T30, O70

Weber&Broutin : 010, 221, 012, 215, 212

Saint-Astier : 85, 549, 29, 450

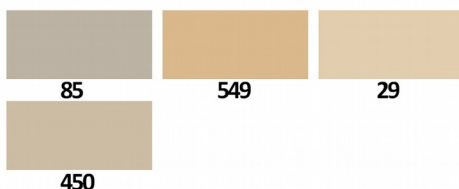
PAREX



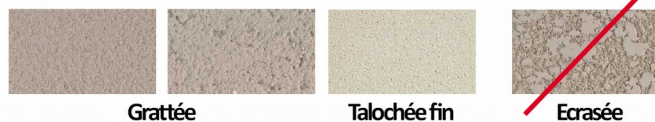
WEBER & BROUTIN



SAINT-ASTIER



Les enduits de façades doivent être réalisés dans une finition talochée fin ou grattée. L'enduit projeté écrasé est à proscrire.



COUVERTURES SUR EXTENSIONS OU ANNEXE

La couverture peut être :

- Réalisée dans le même matériau que la construction principale (tuiles...).
- Réalisée dans un matériau métallique d'aspect zinc joint debout (zinc prépatiné ou bac acier aspect zinc).
- Les toitures terrasses peuvent être végétalisées.



Zinc prépatiné



Terrasse végétalisée

BARDAGE BOIS

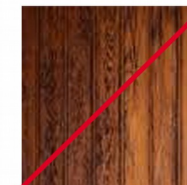
Le bardage bois naturel (composite exclu) en façade doit être laissé brut (vernis et lasures teintés à proscrire), il doit éventuellement être choisi pré-grisé ou rétifé anticipant son vieillissement naturel. Le bardage en bois naturel doit être vertical.



Prégrisé



Rétifié



Lasure teintée

UDAP 01

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon
Savoie et
Haute-Savoie



UDAP de l'Ain

23 rue Bourgmayeur
01 000 Bourg-en-Bresse

Tél. : 04 74 22 23 23
udap.ain@culture.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES